



Service Enfance Jeunesse

Accueil de loisirs *Aventure Ados*
Règlement intérieur

L'organisation du centre

À destination des parents

L'équipe d'animation :

M. Selçuk AYDIN, Directeur
Mlle Clémence LOPEZ, Animatrice

Coordonnées :

Accueil de loisirs municipal Aventure Ados
Espace Bavoux Lançon – 24, rue Rosset
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 63 77
Portable : 06 07 98 03 65
Mail : centre.ados@mairie-saint-claude.fr

Horaires d'ouverture et responsabilité :

Au centre de loisirs

En période scolaire Les mercredis, de 13h30 à 16h30

En période de vacances scolaires **Voir le programme**

En parallèle du programme, le centre est ouvert en accueil libre, sans inscription préalable, aux heures d'ouverture (le mercredi, de 13h30 à 16h30). Le but étant de permettre aux jeunes de venir au centre pour discuter, monter des projets, se retrouver entre amis...

Après la fermeture du centre, votre enfant n'est plus sous la responsabilité de la Ville. Si votre enfant doit être accompagné pour quitter le centre, l'accompagnateur doit être présent à la fermeture du centre. Dans le cas contraire, nous vous contacterons dans un premier temps, et si nous n'arrivons pas à vous joindre, celui-ci pourra partir seul.

Modalités d'inscription :

L'inscription du jeune doit s'effectuer avec le responsable légal ou seul mais pas par le biais d'une autre personne, au centre de loisirs ou au Point Information Jeunesse.

L'inscription est prise en compte dès réception du paiement de la cotisation et du dossier administratif complet :

- **fiche de renseignements,**
- **assurance scolaire ou de responsabilité civile,**
- **fiche sanitaire (copie du carnet de santé-pages de vaccination),**
- **photo d'identité,**
- **règlement intérieur signé.**

Pour des raisons de sécurité et de prévention, aucun nouvel inscrit ne pourra partir sur un séjour sans avoir fait au préalable plusieurs activités sur la structure. Ceci dans un souci de sécurité et de bien-être pour le jeune.

La tarification :

L'adhésion annuelle s'élève à 10 € pour les Sanclaudiens et à 20 € pour les jeunes de l'extérieur, valable du 1^{er} septembre au 31 août. Une réduction de 50 % est appliquée sur présentation de la carte d'adhérent de l'Espace Mosaïque de Saint-Claude.

Un supplément est demandé aux familles, pour les sorties exceptionnelles. **L'inscription à une sortie ou à un camp est validée après réception du paiement et de l'autorisation parentale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir respecter le délai d'inscription.**

Toute personne inscrite à une activité et absente le jour de l'activité, sans avoir prévenu, ne sera pas remboursée.

Modification du programme :

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme :

- Si les conditions météorologiques ne sont pas propices au bon déroulement de l'activité ;
- Pour répondre à une demande (dans la limite de nos moyens) ;
- Pour un nombre insuffisant d'inscrits.

Cernant l'annulation d'une sortie, un avoir correspondant à la somme engagée sera transféré sur une prochaine sortie ou remboursée sur demande par RIB.

Informations relatives à votre enfant :

Pour un meilleur accueil de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir nous informer des difficultés de votre enfant tant au niveau social (enfant suivi par un éducateur...) que médical (allergie, asthme...). Toute information restera confidentielle.

Le comportement

À destination de l'adolescent

VOS DEVOIRS

Les relations :

S'inscrire sur le registre de présences en arrivant et en repartant de la structure, en notant les heures et en ajoutant sa signature.

Dire « *Bonjour* », en arrivant au centre et « *Au revoir* », en repartant.

« *Merci* » et « *S'il vous plaît* », quand la situation le nécessite.

Pas de langage grossier.

Mesurer l'intensité de sa voix : parler au lieu de crier, pour communiquer.

Aucune forme de moquerie n'est tolérée.

Éteindre son portable en activité.

Écouter l'autre.

Réseaux sociaux/Internet :

Tenir des propos corrects vis-à-vis de vos copains et des animateurs.

L'hygiène :

Nettoyer la salle d'activité après chaque goûter.

Se laver les mains avant de manger et après avoir été aux toilettes.

Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau après chaque utilisation.

Les locaux et matériels :

Prendre soin du matériel mis à votre disposition.

Fermer les portes derrière soi.

Éteindre les lumières.

Ne pas courir dans les escaliers.

Pas de vélo dans la cour, le vélo est uniquement un moyen de locomotion pour venir au centre.

Vérifier le matériel après chaque utilisation afin que tous les éléments du jeu soient bien rangés.

Toute dégradation entraîne une réparation du groupe, matérielle ou financière.

Être à l'heure.

Les interdits :

La violence physique ou morale.

Les propos racistes ou dégradants.

L'alcool, le tabac et les substances illicites.

Le vol.

Le port d'armes blanches (couteau, cutter) ou à feu.

VOS DROITS

Un jeune peut venir avec des affaires personnelles (MP3, téléphone portable, etc.) mais nous ne l'encourageons pas à le faire et déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeunes partent seuls du centre après la fermeture sauf si les parents nous précisent qu'ils souhaitent récupérer leur enfant, auquel cas l'accompagnateur devra être présent à la sortie du centre.

Vous avez le droit de donner votre avis sur le choix des activités.

Vous avez le choix de venir pour la journée ou la demi-journée, en fonction des activités proposées ou le temps désiré en accueil libre.

Vous avez le droit de vous exprimer, lors des « *réunions-bilans* ».

LES SANCTIONS

Trois étapes face à un comportement inacceptable :

- Le dialogue avec le jeune.
- Au bout de trois avertissements, nous annulons la participation du jeune à une activité et **aucun remboursement ne sera effectué. L'équipe d'animation doit prévenir les parents pour envisager un rendez-vous afin de trouver une solution.**
- Si le jeune persiste, un rapport sera rédigé par le Directeur de la structure pour envisager une exclusion temporaire ou définitive du centre. Cette décision sera prise en concertation avec le Directeur du Service Enfance Jeunesse.

Signature du jeune

Signature du Responsable légal